

# Eau potable

Avec la signature de la charte de l'eau et la mise en place innovante d'une tarification progressive, la politique de l'eau de la ville se veut volontariste, innovante et contrôlée.



La ville de Libourne se doit de préserver la qualité de l'eau en adoptant une politique volontaire et responsable. Opérer une bonne gestion de ces éléments de façon durable est un acte citoyen nécessaire et vital. Ainsi, une **Charte de l'eau** a été adoptée en février 2009 après un débat sur l'eau autour de partenaires de monde associatif, de représentants des quartiers, d'experts et d'élus locaux. Le **gestionnaire privé** a accepté un cahier des charges particulièrement exigeant et unique en France. Par exemple, 1% des recettes sera reversé à un compte social destiné aux abonnés en difficulté et le gestionnaire est tenu de plafonner sa rémunération à 4,5%.

## Contrôle de la qualité

Suite à la Charte de l'eau, et par délibération du Conseil Municipal du 11 février 2010, la ville possède une **régie de contrôle de l'eau** afin de garantir un suivi rigoureux pour le bien des Libournais. Basée sous la forme d'une commission extra-municipale, le délégataire de service public doit ainsi rendre compte dorénavant de l'avancement de ses engagements. Les réunions trimestrielles permettent de suivre la bonne exécution des contrats en lien avec la Charte de l'Eau. Cette régie permet d'identifier rapidement les problèmes et de les solutionner efficacement.

La **qualité de l'eau** est primordiale et si celle-ci est défaillante, n'hésitez pas à contacter Agur. Sachez également qu'un contrôle mensuel est effectué par l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) par mesure de sécurité. En cas d'**anomalie** de votre eau, contactez Agur. Pour avoir des informations sur les résultats d'analyses de l'eau potable consulter le site [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr).

# Tarification universelle de l'eau

D'un autre côté, la **tarification universelle et progressive de l'eau**, une **première en France**, est une mesure phare proposée par Monsieur le Maire.

L'objectif de cette mesure est de garantir la **quasi gratuité de l'eau** pour les usagers qui en feraient une utilisation **vitale**. Il s'agit d'une tarification en fonction de l'usage qui découle de l'eau (vital, utile, de confort). Son but est d'offrir une baisse de la facture à environ 90% des abonnés, et d'inciter à contrôler la consommation de cette ressource indispensable à toutes les sources de vie.

Pionnière en la matière, la ville de Libourne veut montrer l'exemple. Le côté universel et progressif de cette tarification insiste sur le caractère vital de notre eau dont il faut absolument maîtriser la ressource.

Le fait de proposer un prix si bas pour les usagers qui prendraient soin de ne pas dépenser trop cette ressource est véritablement la pierre angulaire d'une politique de l'eau innovante. Une politique qui prend véritablement en compte la conclusion du Conseil Mondial de l'Eau de 1996 :

**“ L'eau est essentielle à toute vie, à tous les écosystèmes et à toute activité humaine ”**

